

Le premier avril deux mil huit, vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. Capot, Maire.

Etaient présents : M. Capot – Paumelle – Maret – Beuzelin – Dujardin – Durand – Paris – Thune – Henry – Devaux – Patry – Mme Michonnet – Ringeval – Racine -

Absent excusé : Mme Lestrelin

Secrétaire de séance : Mme Michonnet

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2008.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice 2007

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2007,
Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2007 est excédentaire pour un montant de 111 548,23 euros,

Considérant que la section d'investissement de l'exercice 2007 avec reprise des restes à réaliser laisse apparaître un besoin de financement de 61 934,22 euros,

→ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de reprendre cet excédent au budget primitif 2008, d'affecter en investissement au compte 1068, la somme de 61 935,00 euros et d'inscrire en fonctionnement la somme de 49 613,23 euros au compte R 002.

Budget primitif 2008

Le budget primitif 2008 a été préparé par la commission « finances » réunie le 20 mars.

1. Vote des quatre taxes locales

A compter du 1^{er} janvier 2008, la Communauté de Commune Caux Vallée de Seine met en place la Taxe Professionnelle Unique (TPU), c'est-à-dire une taxe unique pour l'ensemble du territoire de la communauté. La Commune de Beuzeville la Grenier ne percevra donc plus de taxe professionnelle.

Afin de garantir aux communes les ressources dont elle bénéficiaient auparavant, la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine versera à chacune d'elles, une attribution de compensation calculée en fonction des taxes perçues l'année précédente. Pour Beuzeville La Grenier, elle s'élève à 31 144 euros (article 7321).

Lors du vote de son budget primitif, la Communauté de Communes de Bolbec étant dissoute, et la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine ne percevant que la taxe professionnelle, la commune intègre dans les taux de la 3CB et ceux du SIER.

Pour l'année 2008, le produit fiscal assuré par les quatre taxes locales s'élève à 143 717,00 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas appliquer aux taux 2007 un coefficient de variation proportionnelle. Les taux d'imposition ne sont donc pas modifiés à savoir :

- Taxe d'habitation 7,62%
- Taxe foncière sur le bâti17,64%
- Taxe foncière sur le non bâti.....32,06%

2. Répartition des subventions aux associations

Subventions versées aux associations locales

Libellé	2007	2008
Associations locales :		
A.A.E.B	354.00	360.00
A.B.P.	337.00	345.00
A.S.B.	2 021.00	2 060.00
C.C.P.B.	454.00	465.00
Chorale "Chœur à Cœur"	270.00	275.00
Chorale "Chœur à Cœur" Subvention exceptionnelle	1 000.00	0.00
Club "Les Lilas"	421.00	430.00
Comité des Fêtes	2 361.00	2 410.00
Coop. ECM	260.00	265.00
Coop. ECP	463.00	470.00
F.N.A.C.A.	109.00	110.00
Grandcamp Audiovisuel	162.00	165.00
Section Judo Club cpte A.A.E.B.	555.00	565.00
Section Judo Club subvention exceptionnelle	150.00	0,00
Paroisse	235.00	240.00
Tennis Club	337.00	345.00
Les Archers Beuzevillais	367.00	345.00
Subvention exceptionnelle		62.00
Association Cirqu'onstance subv. except.	100.00	100.00
Autres subventions diverses :		
A.D.M.R.	150.00	155.00
Ass. Aveugles	45.00	50.00
Ass. Paralysés	45.00	50.00
Comité Aides Mén.	150.00	155.00
Handicapés Bolbec	75.00	80.00
Lutte c/ le cancer	45.00	50.00
Prévention routière	67.00	70.00
Projet PARAKOU 2008		
Divers	150.00	1 843.00
	817.00	
ADRM		35.00
	11 500.00	11 500.00

3. Vote du Budget Primitif 2008

Le budget est ensuite voté chapitre par chapitre. Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section de fonctionnement..... 609 241,00 euros
- Section d'investissement 385 725,00 euros

En section d'investissement :

- Les opérations engagées en 2007 et non achevées sont reportées au budget primitif 2008.
- De nouveaux crédits sont affectés en dépenses imprévues pour un montant de 5 497,00 euros.

→ le budget ainsi arrêté est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. Dossiers de demande de subvention (dotation globale d'équipement)

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à renouveler les dossiers de demande de subvention qui avaient été présentés auprès de la préfecture en 2007 pour les travaux suivants :

- Travaux de réparation de gros œuvre sur la Mairie
- Travaux de réhabilitation de toitures aux écoles

5. Création d'un nouveau contrat CAE pour le poste d'agent des espaces verts

Considérant la charge de travail au poste d'agent des espaces verts,

Considérant qu'il y a lieu de recruter une personne pour le 2/05/2008.

Le conseil municipal décide de créer pour ce poste un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 2/05/2008 pour une durée maximale de deux ans à raison de 20 heures hebdomadaires et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention avec l'Etat ainsi que le contrat de travail de la personne qui sera retenue.

6. Création d'un nouveau contrat CAE pour le secrétariat de mairie

Considérant le départ à la retraite de Mme Beuzelin, et qu'il y a lieu de pourvoir le 2^{ème} poste de secrétariat.

Le conseil municipal décide de créer pour ce poste un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 02/05/2008 pour une durée maximale de deux ans à raison de 20 heures hebdomadaires et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention avec l'Etat ainsi que le contrat de travail de la personne qui sera retenue.

Affaires diverses

Achat de praticables salle B. Legros :

M. le Maire expose le conseil municipal que l'achat de praticables pour la salle de sport B. Legros serait souhaitable.

Des devis estimatifs seront sollicités.

Des renseignements seront pris auprès du Conseil général afin de connaître l'aide éventuelle que la commune pourrait obtenir.

Habitat 76

M. le maire informe le conseil municipal que l'état des lieux du logement de Mme Vigreux a été réalisé ce jour. Habitat 76 fera évacuer les bungalows en place dans les meilleurs délais.

Logement communal au-dessus de la poste

Les travaux de rénovation actuellement en cours : trois radiateurs radiants neufs seront installés.

Ce logement sera disponible pour le 10 avril 2008.

Un contrat de bail sera établi. Une personne garante sera exigée, ainsi qu'un mois de loyer en dépôt de garantie.

Agire 76

Un devis relatif à des travaux d'espaces verts avait été sollicité à l'association Agire 76.

Le montant de celui-ci s'élève à la somme de 251.24€.

Après concertation, le conseil municipal approuve ce devis et autorise M. le Maire à signer cette proposition.

Banque alimentaire

Lecture de la lettre de remerciements pour la dotation en pommes de terre faite à la banque alimentaire de Bolbec.

Indemnités Sonneur civil :

Le conseil municipal souhaiterait verser au Sonneur Civil une indemnité pour l'entretien et le réglage de l'horloge et des cloches de l'église communale. Les modalités de cette indemnité seront à définir après l'obtention des renseignements nécessaires auprès du Centre de Gestion.

Conseil d'Ecole

Lecture est faite du compte-rendu du conseil des écoles des 21 et 28 mars 2008.

Pour information :

La commission salle se réunira le Jeudi 17 avril 2008 à 18h00.

Une réunion relative au Plan National de Sauvegarde aura lieu le 21 avril 2008 à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.